



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juin 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5473^e séance, le 22 juin 2006, la question intitulée « Admission de nouveaux Membres », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République du Monténégro en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer mes félicitations à la République du Monténégro en cette occasion historique.

Le Conseil note avec une profonde satisfaction que la République du Monténégro s'est solennellement engagée à soutenir les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à accomplir les obligations que celle-ci prévoit.

Nous attendons avec intérêt le jour prochain où la République du Monténégro se joindra à nous en qualité de Membre de l'Organisation et où nous pourrons travailler aux côtés de ceux qui la représenteront. »

